

OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur.....,
né à, le (état civil).....
domicilié à

Madame/Mademoiselle.....,
né à, le (état civil).....
domiciliée à

Téléphone :

E-mail :

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

**Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
Euros (..... Eur).**

L'immeuble dont la description suit:

DESCRIPTION DES BIENS

VILLE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE – PREMIERE DIVISION – LA ROCHE

Un bois sis en lieu-dit « La Sarthe », cadastrée section C numéro **0116MP0000**, pour une contenance de trente-neuf ares cinquante centiares (3.950 m²). Revenu cadastral : € 6,00.

Un bois, sis La sarthe, connu au cadastre selon récent extrait cadastral section C numéro **0119AP0000**, pour une contenance de un hectare quarante-huit ares quarante centiares (14.840 m²). Revenu cadastral : € 11,00.

Soit un ensemble pour une contenance cadastrale totale de un hectare quatre-vingt-sept ares nonante centiares (1ha 87 ares 90 ca).

FRAIS D'ACHAT:

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le

L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

ACCEPTATION :

L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à

l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail :
.....

ACTE NOTARIE :

Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires, l'acheteur déclare faire choix du notaire dans l'hypothèse où la vente se réaliserait. Le vendeur a choisi Me Tondeur à Bastogne.

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.
Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone forestière et natura 2000 et libre d'occupation.
L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre d'occupation. .

Fait à le

Acheteur : signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédé de la mention « Lu et approuvé »